

Tours : 6 mois de prison avec sursis et une amende de 15000 € pour exercice illégal de la pharmacie

Abderrahim DERRAJI - 2019-01-10 17:08:17 - Vu sur pharmacie.ma

C'est dans des pochettes de DVD ou des boites à bougies qu'un gérant d'un sex-shop Tourangeau écoulait des gélules à base de thiosildénafil, un dérivé du sildénafil, médicament indiqué dans la prise en charge des dysfonctionnements érectiles.

D'après le quotidien la Nouvelle République, le gérant s'approvisionnait en produits de contrefaçon auprès de la société Sovae de la Ciotat (Bouches-du-Rhône) et vendait la gélule à 10 € l'unité. « Ces produits sont sans doute des contrefaçons. Nous n'avons strictement aucune traçabilité, ni aucune certitude quant aux matières premières utilisées », a affirmé l'avocat de l'Ordre national des pharmaciens qui s'est porté partie civile dans cette affaire. Le gérant a été condamné, le lundi dernier, par le tribunal correctionnel de Tours à six mois de prison avec sursis pour exercice illégal de la pharmacie ainsi qu'une peine d'amende de 15000€.